

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

**Personnels titulaires et stagiaires**

Corps concernés	CTMESR	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
<b>Personnels enseignants</b>					
Professeurs des universités	X	X	X		
Maîtres de conférences	X	X	X		
Assistants de l'enseignement supérieur	X	X	X		
Professeurs des universités-praticiens hospitaliers	X		X		
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitalier	X		X		
Professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques	X		X		
Maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	X		X		
Chefs de travaux des universités-praticiens hospitaliers	X		X		
Professeurs des universités de médecine générale	X		X		

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

<b>Corps concernés</b>	<b>CTMESR</b>	<b>CTU</b>	<b>CT d'établissement</b>	<b>CAP nationales ou déconcentrées</b>	<b>CCP</b>
Maîtres de conférences des universités de médecine générale	X		X		
Professeurs grands établissements (1)	X		X		
Maîtres de conférences des grands établissements (1)	X		X		
Professeurs de l'ENSAM	X		X	X	
PRAG/PRCE	X		X	X	
Enseignants du 1er degré	X		X	X	
PLP (Professeurs Lycée Professionnel)	X		X	X	

<b>Autres personnels</b>					
<b>Corps concernés</b>	<b>CTMESR</b>	<b>CTU</b>	<b>CT d'établissement</b>	<b>CAP nationales ou déconcentrées</b>	<b>CCP</b>
Psy-EN	X		X	X	
CPE	X		X	X	
Personnels d'inspection et de direction	X		X	X	

( 1 ) Collège de France, Observatoire de Paris, Conservatoire national des arts et métiers, Ecole centrale des arts et manufactures, Ecole des hautes études en sciences sociales, Ecole nationale des chartes, Ecole pratique des hautes études, Institut national des langues et civilisations orientales, Muséum nationale d'histoire naturelle, Ecole française d'Extrême Orient et personnels relevant du Conseil national des astronomes et physiciens



Vote électronique

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Personnels EPST					
Corps concernés	CTMESR	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
Directeurs de recherche	X (2)		X <i>(possibilité de 2 votes si présence dans une UMR : EPST d'affectation + EP d'enseignement supérieur hébergeur)</i>	X	
Chargés de recherche	X		Idem	X	
Chargés d'administration de la recherche	X		Idem	X	
Attachés d'administration de la recherche	X		Idem	X	
Secrétaires d'administration de la recherche	X		Idem	X	
Ingénieurs principaux physique nucléaire	X		Idem	X	
Ingénieurs physique nucléaire	X		Idem	X	
Ingénieurs de recherche	X		Idem	X	
Ingénieurs d'études	X		Idem	X	
Assistants ingénieur	X		Idem	X	
Techniciens de la recherche	X		Idem	X	
Adjoints technique de la recherche	X		Idem	X	

**(2) Pour le CTMESR, le vote sera effectué au sein de l'EPST, même si les directeurs de recherche sont hébergés dans un établissement d'enseignement supérieur**

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Personnels ITRF					
Corps concernés	CTMESR	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
Ingénieurs de recherche	X		X	X	
Ingénieurs d'études	X		X	X	
Assistants ingénieurs	X		X	X	
Techniciens de recherche et de formation	X		X	X	
Adjoints techniques de recherche et de formation	X		X	X	

Personnels ATSS					
Corps concernés	CTMESR	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
Administrateur civil	X		X	X	
AAE et Directeurs de service	X		X	X	
Autres corps sur emplois fonctionnels DGS//AC des EPSCP/AENESR/Directeurs et AC des CROUS	X		X	X	
Techniciens de recherche et de formation	X		X	X	
SAENES	X		X	X	
ADJAENES	X		X	X	
Adjoint technique des établissements d'enseignement (ATEE)	X		X	X	

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

Personnels ATSS					
CTMESR	CTU	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
Conseiller technique de service social	X		X	X	
Infirmières et Infirmiers du ministère chargé de l'Education nationale	X		X	X	
Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	X		X	X	

Personnels bibliothécaires					
CTMESR	CTU	CTU	CT d'établissement	CAP nationales ou déconcentrées	CCP
Conservateurs généraux des bibliothèques	X		X	X	
Conservateurs des bibliothèques	X		X	X	
Bibliothécaires	X		X	X	
Bibliothécaires assistants spécialisés	X		X	X	
Magasiniers des bibliothèques	X		X	X	



Vote électronique

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

**Personnels non titulaires (3)**

<b>Corps concernés</b>	<b>CTMESR</b>	<b>CTU</b>	<b>CT d'établissement</b>	<b>CAP nationales ou déconcentrées</b>	<b>CCP</b>
Non titulaires enseignants (associés invités, ATER, lecteurs, maîtres de langue, professeurs contractuels)	X		X		X ( sauf associés et invités )
Répétiteurs de langue étrangère et maître de langue étrangère de l'Institut national des langues et civilisations orientales	X		X		X
Doctorants contractuels	X		X		X
Chargés d'enseignement et attachés d'enseignement dans les disciplines médicales et odontologiques(4)	X		X		X
Chargés d'enseignement et ATV(4)	X		X		X
Enseignants contractuels de 2e degré	X		X		X
Contractuels LRU	X		X		X
Contractuels EPST	X		X		X
Contractuels et vacataires sous contrat de droit public	X		X		X
Personnels Administratifs et Ouvriers des CROUS (5)	X		X		X

**Annexe 2 : Tableaux des scrutins 2018**

**Répartition des scrutins pour les électeurs affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**

<b>Corps concernés</b>	<b>CTMESR</b>	<b>CTU</b>	<b>CT d'établissement</b>	<b>CAP nationales ou déconcentrées</b>	<b>CCP</b>
Contractuels étudiants	X		X		
Contractuels de droit privé (contrats aidés, agents de droit local, apprentis ...)	X		X		
Contractuels chercheurs	X		X		X
Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux	X		X		
Assistants hospitaliers universitaires	X		X		
Assistants hospitaliers universitaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires	X		X		
Chefs de clinique des universités de médecine générale	X		X		
Attachés assistants et attachés chefs de clinique	X		X		
Personnels associés et invités dans les disciplines médicales et odontologiques	X		X		

**(3) Les contractuels peuvent être électeurs s'ils disposent d'un contrat de 6 mois depuis au moins le 6 octobre 2018 et s'ils n'effectuent pas uniquement de vacations occasionnelles.**

**(4) Les chargés d'enseignement et les agents temporaires vacataires recrutés après avis du conseil ou de la commission compétente et effectuant au moins 64 heures dans un même établissement sont électeurs. Sont exclus les vacataires occasionnels et notamment les chargés d'enseignement et les agents temporaires vacataires qui n'effectuent que des vacations occasionnelles.**

**(5) scrutins supplémentaires pour l'élection des représentants aux commissions paritaires nationales, aux commissions paritaires régionales et enfin un CT commun**